triompher notre nationalité et maintenu les droits du Bas-Canada, en obtenant le gouvernement responsable, en même temps que l'union nous était imposée. Aujourd'hui,regardons leur œuvre? Est-il vrai de dire que nous avons progressé dans l'ordre social comme dans l'ordre matériel depuis cette époque? Quiconque étudie ce qu'était le Canada en 1840, et ce qu'il est en 1865, ne peut s'empêcher de reconnaître que nous avons fait des progrès presque sans exemple dans l'histoire de la prospérité des peuples, que nous avons étendu au loin les défrichements de notre territoire, que notre population s'est accrue, que cette population est heureuse et prospère, en un mot, que nous avons progressó matériellement et socialement d'une manière jusque là inconnue sous le système colonial. Voyons, dans l'ordro social, notre législation, et notre système municipal d'abord. En existe-t-il quelque part qui soit plus parfait, et chaque localité n'a-t-elle pas tous les Pouvoirs nécessaires aux améliorations reconnues urgentes? C'est depuis l'union que nous avons perfectionné ce système, et que nous avons doté nos campagnes des moyens d'effectuer toutes les améliorations qu'elles peuvent désirer, plus particulièrement dans le système de voierie et la création de nouvelles routes facilitant le transport des Produits agricoles aux marchés voisins. (Ecoutez! écoutez!) Je n'ai pas besoin d'appuyer sur les progrès que nous avons faits et les réformes que nous avons réalisées au point de vue de la législation. Ce qui avait le plus contribué, depuis la domination anglaise, à arrêter nos progrès sous ce rapport, c'était le consoil législatif de l'ancienne chambre d'assemblée, et celui que nous avons eu depuis l'union jusqu'en 1856. Depuis cette époque, n'avons-nous pas obtenu l'élection des conscillers législatifs, et les plus grandes réformes ne doivent-elles pas en être la conséquence? Avec l'union et le gouvernement responsable, n'avons-nous pas egalement obtenu le droit d'être représentés par des compatriotes Canadiens-Français dans le conseil exécutif, et depuis n'avonsnous pas joui de tous les avantages d'un système de gouvernement qui permet au peuple d'exprimer ses besoins et même d'im-Poser ses volontés? Voilà des réformes de la plus grande importance; mais nous en avons obtenu d'autres encore. Lorsque, en 1840, on nous donna l'union des Canadas, la propriété territoriale dans le Bas-Canada était

soumise au système féodal, qui y avait été introduit avec tout ce qu'il avait de blessant pour la dignité de l'homme, avec toutes ses charges et ses vexations pour le censitaire. Sous ce régime, aucune propriété ne pouvait changer de main sans être soumise à un droit onéreux sous forme de lods et ventes en faveur du seigneur, et à des cens et rentes qui diminuaient considérablement sa valeur. Avec les droits politiques que nous avait conféré l'union, le régime seigneurial a dû disparaître pour faire place à la propriété libre, telle qu'elle est chez nos voisins et chez toutes les nations civilisées. C'est aussi depuis l'union que nous avons consolidé nos lois; que nous avons créé un système d'enseignement qui fait arriver l'instruction jusque dans les parties les plus reculées de la province. Aujourd'hui, nous avons un système scolaire qui fait honneur au pays, et l'enfant intelligent, mais déshérité de la fortune, trouve partout les moyens d'obtenir une éducation à peu près gratuite. Aujourd'hui chaque village, chaque concession. possède une maison d'éducation, et l'enfant du bucheron qui habite encore l'épaisse forêt peut y trouver les éléments d'une instruction suffisante pour le mettre sur la voie des honneurs et de la fortune, si ses talents, son travail et son énergie le prédestinent à jeuer un rôle dans la politique, les sciences, les arts, ou le clergé de son pays. Un fait remarquable, M. le PRESIDENT, et que je dois mentionner, c'est que la plupart des hommes marquants que nous avons vus sur le banc judiciaire, sur le banc des ministres et jusque dans la chaise épiscopale, sont sortis de l'humble toit de chaume de nos compagnes, se sont formés dans nos maisons d'éducation presque gratuite, à force de talents, de persévérance, d'étude et de travail. sont les besoins de la gêne éprouvée au fover de la famille qui bien souvent ont créé, ches la plupart de nos hommes les plus éminents. un vif désir de se faire une brillante position par l'étude et le travail. Depuis l'union, notre système et nos moyens d'instruction publique ont fait d'immenses progrès. Avant l'union, nous n'avions pas d'université catholique dans le pays; les jeunes gens qui se destinaient aux professions libérales étaient obligés de faire leurs cours dans les bureaux de leurs patrons, qui n'étaient pas toujours à la hauteur de la tâche qu'ils assumaient, ou de s'exiler à grands frais pendant plusieurs années pour aller en Angleterre ou en France gagner leur diplôme de capacité. Aujour-